

REGLEMENT DES EPREUVES TRAILS

Toute inscription aux trails de l'EcoTrail Paris Ile-de-France® 2020 implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

1. EPREUVE

Une course à pied chronométrée de pleine nature, empruntant en grande partie des sentiers non bitumés. La distance des 5 épreuves trails de Paris Ile de France varie de 10km à 80km. Les trails se dérouleront en une seule étape, à allure libre, en un temps limité et couplé à des barrières horaires strictes.

	Trail 80km (Label National FFA)	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km
Date	Samedi 14 mars 2020				
Heure de départ	12h15*	De 11h00 à 11h30* (par vagues)	De 10h30 à 10h55* (par vagues)	De 9h00 à 9h30* (par vagues)	8h30*
% sentiers non bitumés	92%	85%	82%	90%	92%
Dénivelé positif	1500m D+	900m D+	500m D+	400m D+	170m D+
Lieu de départ	Ile de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines (78)	Domaine du Château de Versailles (78)	Terrasse de l'Observatoire de Meudon (92)	Terrasse de l'Observatoire de Meudon (92)	Domaine National de St-Cloud (92)
Lieu d'arrivée	Premier étage de la tour Eiffel à Paris (75)	Jardins du Trocadéro à Paris (75)	Jardins du Trocadéro à Paris (75)	Domaine National de St-Cloud (92)	Domaine National de St-Cloud (92)

**sous réserve de modification*

2. PARTICIPATION

Le trail est ouvert à toute personne, licenciée ou non dont l'âge minimum requis dépend de l'épreuve choisie.

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km
Né(e) avant le	31 décembre 2000	31 décembre 2000	31 décembre 2000	31 décembre 2002	31 décembre 2004
Catégorie	Espoirs à vétérans	Espoirs à vétérans	Espoirs à vétérans	Juniors à vétérans	Cadets à vétérans

3. TRAILS EN SEMI AUTO-SUFFISANCE / AUTO-SUFFISANCE

Le principe de course individuelle en semi auto-suffisance est la règle retenue pour les épreuves allant de 18km à 80km. Sur le parcours, des zones de ravitaillement sont approvisionnées en boissons et nourriture à consommer sur place. Seule l'eau (à l'exclusion des autres boissons) est destinée au remplissage des bidons ou poches à eau.

Le principe de course individuelle en auto-suffisance est la règle retenue pour le trail 10km.

Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement prévues à cet effet.



Tous soins médicaux ou paramédicaux personnels sont strictement interdits. Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une personne autre qu'un concurrent régulièrement inscrit sur la course.

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions météorologiques peuvent être difficiles en mars (nuit, vent, froid, pluie ou neige). Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle aventure individuelle. Pour s'inscrire aux trails de l'EcoTrail Paris Ile-de-France®, il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum :

- Pour le **Trail 80km** : un trail de 45 km
- Pour le **Trail 45km** : un trail de 30km
- Pour le **Trail 30km** : une course à pied de 15km

5. ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE

La participation aux trails de l'EcoTrail Paris Ile-de-France® entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement et de la charte éthique de la course consultable avant la finalisation de votre inscription.

Chaque coureur doit disposer d'un contenant dédié exclusivement à la collecte des déchets durant toute sa course. Il est à noter que le coureur pourra souscrire gratuitement à l'option "pochette déchets" lors de son inscription en ligne, pochette déchets qu'il se verra remettre lors du retrait des dossards de la course.

L'utilisation de ce contenant dédié exclusivement à la collecte des déchets est obligatoire durant toute la course sachant que des contrôles peuvent être effectués sur les parcours. Tout coureur pris en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours sera disqualifié.

Tout inscrit s'engage à emprunter dans leur intégralité les chemins balisés par l'organisation sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc durablement. Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification du coureur.

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque zone de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue d'un tri sélectif des déchets par l'organisation.

Les participants devront respecter strictement le règlement de visite des sites suivants que les parcours de l'EcoTrail Paris Ile-de-France® empruntent : l'Observatoire de Meudon, le Domaine national de Saint-Cloud et le Parc de l'Île Saint-Germain.

6. NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS PAR COURSE

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km
Nb maximum de participants	3000	2000	3500	4000	1500

7. INSCRIPTION

7.1. Droits d'engagement pour participer aux épreuves de Trails

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km
Inscriptions avant le 31/08/2019	95€*	68€*	48€*	33€*	26€*
Inscriptions avant le 28/02/2020	103€*	74€*	54€*	39€*	

*dont 11€ d'adhésion 2020 à l'association Les Trailers de Paris

Les inscriptions se font uniquement en ligne à partir du site Internet de l'EcoTrail Paris Ile-de-France® : <https://paris.ecotrail.com/>

Les paiements se font également en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

Inscriptions closes pour les Trails au plus tard le 28 février 2020 (sous réserve de disponibilité restante des dossards).

7.2. Certificat Médical

PROCEDURE POUR L'ENVOI DU CERTIFICAT MEDICAL :

Pour finaliser son inscription, chaque participant des **épreuves suivantes : Trail 80km, Trail 45km, Trail 30km, Trail 18km, Trail 10km** devra **IMPERATIVEMENT** joindre en ligne (au moment de l'inscription) ou déposer sur son [compte membre](#) (possible jusqu'au 1er mars 2020)

- Soit son certificat médical daté de moins d'un an au jour de la course
- Soit une copie de son attestation de licence (FFA)

Pour être valable, le certificat médical doit obligatoirement comporter la mention de "**non contre-indication à la pratique du sport en compétition**" ou "**non contre-indication à la pratique de la course à pied (ou athlétisme) en compétition**"

Aucun dossard ne sera délivré si le certificat médical valable n'a pas été validé par l'organisateur. L'invalidation d'un certificat médical par l'organisateur ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une demande de remboursement des frais d'inscription de la part du coureur.

Déposer mon certificat médical sur mon compte membre en [cliquant ici](#).

Aucune autre licence ou attestation de licence ne sera acceptée **après le 1er mars 2020**. Une fois ce document validé par l'organisation, un email de confirmation vous sera envoyé pour confirmer votre inscription définitive.

En cas d'oubli ou passée la date du 1er mars 2020 ou sans accusé de réception du document en question, le coureur inscrit devra le présenter directement au retrait des dossards au "stand litige" les 12 et 13 mars 2020 sur le Village de retrait des dossards, il n'y aura pas de remise de dossard le 14 mars 2020.

Pour les coureurs ayant souscrits à l'**option "dossard par courrier"** (disponible aux 1500 premiers coureurs ayant souscrit à l'option) le dossier devra être complet au 1^{er} février 2020. Si ce n'est pas le cas, le dossard ne pourra être envoyé et aucun remboursement ne sera envisageable.

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté.

8. GARANTIE D'ANNULATION D'INSCRIPTION AUX TRAILS

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation (10 euros). La garantie d'annulation a pour objet de permettre le remboursement des frais engagés (déduits du montant de la garantie d'annulation) pour l'inscription au trail dans le cas où le coureur y souscrivant demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- un accident ou une maladie grave entraînant un arrêt de travail supérieur à 3 jours
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation
- le décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

Pour les personnes ayant souscrit à la garantie d'annulation et souhaitant annuler leur inscription, la demande devra être formulée par e-mail ou lettre recommandée avec accusé de réception. Elle devra être accompagnée du justificatif délivré par l'autorité compétente attestant la réalisation d'un des événements mentionnés dans l'article 8.

La demande de remboursement doit parvenir au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Il ne sera effectué aucun remboursement hors garantie annulation souscrite.

9. EQUIPEMENT POUR LES TRAILS

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km
OBLIGATOIRE (contrôles inopinés tout au long du parcours)	<ul style="list-style-type: none"> - Réserve d'eau minimum 1 litre - Réserve alimentaire - Gobelet personnel 15cl minimum - Lampe frontale, en bon état de marche avec piles de rechange - Brassard réfléchissant - Couverture de survie - Téléphone mobile => mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation => ne pas masquer son numéro => ne pas oublier de partir avec des batteries chargées - Pièce d'identité - "Espace" contenant déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Réserve d'eau minimum 1 litre - Réserve alimentaire - Gobelet personnel 15cl minimum - Couverture de survie - Téléphone mobile => mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation => ne pas masquer son numéro => ne pas oublier de partir avec des batteries chargées - Pièce d'identité - "Espace" contenant déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Réserve d'eau minimum 1 litre - Réserve alimentaire - Gobelet personnel 15cl minimum - Couverture de survie - Téléphone mobile => mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation => ne pas masquer son numéro => ne pas oublier de partir avec des batteries chargées - Pièce d'identité - "Espace" contenant déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Gobelet personnel 15cl minimum - Couverture de survie - Téléphone mobile => mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation => ne pas masquer son numéro => ne pas oublier de partir avec des batteries chargées - Pièce d'identité - "Espace" contenant déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Gobelet personnel 15cl minimum - Téléphone mobile => mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation => ne pas masquer son numéro => ne pas oublier de partir avec des batteries chargées - Pièce d'identité - "Espace" contenant déchets
Très fortement recommandé	<ul style="list-style-type: none"> - Casquette ou bandana ou bonnet - Pantalon, collant ou au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou - Vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides - Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps - Une somme minimum de 20€ afin de pallier les imprévus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Casquette ou bandana ou bonnet - Pantalon, collant ou au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou - Vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides - Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps - Une somme minimum de 20€ afin de pallier les imprévus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Casquette ou bandana ou bonnet - Pantalon, collant ou au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou - Vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides - Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps - Une somme minimum de 20€ afin de pallier les imprévus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réserve d'eau minimum 0.5 litre - Réserve alimentaire - Casquette ou bandana ou bonnet - Pantalon, collant ou au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou - Vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides - Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps - Une somme minimum de 20€ afin de pallier les imprévus 	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture de survie - Réserve d'eau minimum 0.5 litre - Casquette ou bandana ou bonnet - Pantalon, collant ou au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou - Vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides - Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps
Conseillé (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Gants - Sifflet - Paire de lunettes - Paire de chaussettes de rechange - Vêtements (maillot) de rechange, vaseline ou crème anti-échauffement - Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (minimum 80cm x 3 cm) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gants - Sifflet - Paire de lunettes - Paire de chaussettes de rechange - Vêtements (maillot) de rechange, vaseline ou crème anti-échauffement - Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (minimum 80cm x 3 cm) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gants - Sifflet - Paire de lunettes - Paire de chaussettes de rechange - Vêtements (maillot) de rechange, vaseline ou crème anti-échauffement - Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (minimum 80cm x 3 cm) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gants - Sifflet - Paire de lunettes 	<ul style="list-style-type: none"> - Réserve alimentaire - Gants - Sifflet - Paire de lunettes

L'utilisation des lecteurs MP3 et autres supports permettant d'écouter de la musique est tolérée par l'organisation.

Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, l'organisation déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant les épreuves. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

10. DOSSARDS ET BRACELETS

Chaque coureur devra présenter une pièce d'identité avec photo au moment du retrait de l'enveloppe dossard en contrepartie de quoi lui sera remis son dossard accompagné d'un bracelet.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le bracelet doit être porté au niveau du poignet en permanence pendant toute la durée de la manifestation. Le bracelet est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, zone de ravitaillement, sanitaires et aires de dépôt et retrait des sacs.

11. TRANSPORT VERS ZONE DE DEPART

Dans le cadre de sa politique éco-responsable, l'Organisation vous offre la possibilité de bénéficier gratuitement des transports en commun (RER et trains de banlieue) pour rejoindre la zone de départ de votre course depuis Paris. A cet effet, si vous avez coché l'option « transports » au moment de votre inscription en ligne, un ticket de transport SNCF sera inclus dans votre enveloppe dossard et vous pourrez rejoindre votre zone de départ via ce transport « doux ».

L'Organisation ne dispose pas de « trains » dédiés aux coureurs. Vous utiliserez donc les trains existants en compagnie d'autres passagers.

Il est donc important de noter que tout problème (retard, suppression de trains, accident, ...) qui surviendrait lors de votre trajet pour rallier la zone de départ ne peut être imputé à l'Organisation et n'ouvre droit à aucun remboursement d'inscription.

12. CHRONOMETRAGE, PUCES ET BALISES DE GEOLOCALISATION

Les règles de chronométrage qui s'appliquent sur l'EcoTrail Paris Ile-de-France® diffèrent en fonction des épreuves et sont les suivantes :

- Pour le **Trail 80km** : Temps officiel (starter)
- Pour le **Trail 45km** : Temps officiel (starter) pour la 1^{ère} vague et temps réel pour les vagues suivantes
- Pour le **Trail 30km** : Temps officiel (starter) pour la 1^{ère} vague et temps réel pour les vagues suivantes
- Pour le **Trail 18km** : Temps officiel (starter) pour la 1^{ère} vague et temps réel pour les vagues suivantes
- Pour le **Trail 10km** : Temps officiel (starter)

Le chronométrage sera effectué grâce à un système de puces collées au dossard. Tous les inscrits se verront remettre un dossard avec une puce collée qui servira à mesurer le temps du participant sur la totalité de la distance. Des tapis de chronométrage seront installés sur les différents points du parcours. Un concurrent ne parcourant pas la totalité de la distance ne pourra être classé à l'arrivée. Le coureur s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Pour le **Trail 80km** uniquement, une puce électronique à accrocher au sac à dos est remise individuellement à chaque coureur en complément de la puce collée au dossard. Celle-ci devra être placée comme stipulé dans les consignes techniques. Chaque coureur est responsable de la bonne utilisation de la puce. Le coureur ne pourra pas être chronométré dans les cas suivants :

- non port de la puce
- perte de la puce
- dégradation de la puce
- port de la puce non conforme

Pour le suivi des coureurs « élites », l'Organisateur se réserve le droit de fournir une balise de géolocalisation. Cette balise est à porter obligatoirement par le coureur durant toute la durée de l'épreuve suivant les consignes de l'Organisation. L'utilisation de ces balises pourra servir à localiser le coureur en temps réel et à authentifier le résultat, en vérifiant notamment que le coureur a réalisé le parcours dans son intégralité.

13. SACS COUREURS POUR L'ARRIVEE

Chaque concurrent pourra amener son sac destiné aux affaires personnelles (vêtements de rechange, affaires de toilettes, ...) dont la capacité ne devra dépasser 20 litres. Une étiquette autocollante remise dans l'enveloppe du dossard devra être collée sur le sac.

Modalités pratiques :

Chaque concurrent pourra déposer son sac d'affaires personnelles sur les zones de départ aux horaires suivants :

- **Trail 80km** : entre 8h45 et 11h45
- **Trail 45km** : entre 9h00 et 10h45
- **Trail 30km** : entre 9h00 et 10h15
- **Trail 18km** : entre 7h30 et 8h45
- **Trail 10km** : entre 6h45 et 7h45

Aucun sac coureur ne sera accepté par l'organisation le jeudi 12 mars et le vendredi 13 mars.

Les sacs sont ensuite acheminés par l'organisation à proximité des zones d'arrivée correspondantes.

Les sacs sont remis sur présentation du bracelet et du dossard :

- Pour le **Trail 80km** : jusqu'à 01h30 du matin le dimanche 15 mars
- Pour le **Trail 45km** : jusqu'à 20h45 le samedi 14 mars
- Pour le **Trail 30km** : jusqu'à 17h00 le samedi 14 mars
- Pour le **Trail 18km** : jusqu'à 14h00 le samedi 14 mars
- Pour le **Trail 10km** : jusqu'à 11h00 le samedi 14 mars

Au-delà de ces horaires, le coureur devra venir lui-même récupérer son sac, à ses frais, auprès de l'organisation à Issy-les-Moulineaux.

Seuls les sacs respectant les modalités imposées par l'organisation seront acheminés. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeurs.

Tous les sacs doivent être retirés auprès de l'association dans un délai maximal de 30 jours à l'issue de la manifestation. Au-delà de cette période, le contenu de ces sacs sera donné à des associations caritatives.

14. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Les signaleurs sont présents à des points stratégiques du parcours pour assurer la sécurité des coureurs. Chaque participant devra se conformer aux consignes données par les signaleurs.

Un poste de secours est implanté à chaque ravitaillement. Ces postes sont en liaison téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade de pompier, à ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés.

Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle.

Tout coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

15. KINESITHERAPEUTES, OSTEOPATHES ET PODOLOGUES

Des kinésithérapeutes, ostéopathes et podologues seront présents sur certains ravitaillements et sur la zone d'arrivée ou à proximité de celle-ci pour apporter une aide aux coureurs après leur arrivée. L'accès aux soins n'est possible que pour les coureurs porteurs d'un bracelet. L'accès aux soins et leur nature sont laissés à l'appréciation du personnel soignant, notamment en fonction de l'affluence.

	Trail 80km			Trail 45km			Trail 30km			Trail 18km			Trail 10km		
	Kinés	Ostéos	Podos	Kinés	Kinés	Podos	Kinés	Ostéos	Podos	Kinés	Ostéos	Podos	Kinés	Ostéos	Podos
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON
Lieu du Poste de soins	Centre Sportif Emile Anthoine à proximité de la zone d'arrivée			Centre Sportif Emile Anthoine à proximité de la zone d'arrivée			Centre Sportif Emile Anthoine à proximité de la zone d'arrivée			Sur la zone d'arrivée			Sur la zone d'arrivée		
Ouverture Poste de soins	19h00			14h00			12h30			10h30			08h45		
Fermeture Poste de soins	01h30			21h00			17h00			14h30			11h00		

16. POSTE DE CONTROLE ET ZONES DE RAVITAILLEMENTS

Des zones de contrôle « volants » sont mises en place à plusieurs endroits sur le parcours des courses. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation et les moyens de contrôle seront spécifiés aux participants lors du briefing d'avant course le 14 mars 2020 établi 15 min avant l'heure de départ de chaque course.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux zones de ravitaillement. Le carnet de route identifiera la liste précise des points de ravitaillement. Les points de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et/ou nourritures à consommer sur place et en eau plate afin de remplir sa poche ou sa gourde.

IMPORTANT : Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements.

17. TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Est considéré comme « finisher » le coureur réalisant la totalité du parcours dans le temps maximal imparti. La barrière horaire est la suivante :

- Trail 80km : 12h45
- Trail 45km : 08h15
- Trail 30km : 05h00
- Trail 18km : 04h00
- Trail 10km : 02h00

Les heures limites de départ (barrières horaires) des zones de ravitaillement seront définies et communiquées dans le carnet de route.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, soins...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir de la zone de ravitaillement avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée à la zone de ravitaillement).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

Il ne pourra alors en aucun cas être considéré comme « Finisher »

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires en liaison avec les préfetures concernées.

18. DOUCHES

Il est possible pour les participants du Trail 80km, du Trail 45km et du Trail 30km (« Finisher » ou non) de prendre une douche à Paris au Centre Sportif Emile Anthoine (Paris 15^{ème}).

19. ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur une zone de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable de la zone qui récupère le dossard et la puce du coureur abandonnant.

Le coureur conserve son bracelet car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, ravitaillement, salles de soins...

Un coureur ayant abandonné préviendra systématiquement et obligatoirement le PC course (par téléphone ou par SMS au n° spécial indiqué sur le carnet de route et sur le dossard). Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste en fonction des règles générales suivantes :

Des bus sont disponibles au départ des communes indiquées sur le carnet de route pour rapatrier sur la zone d'arrivée les coureurs ayant abandonné.

Les coureurs qui abandonnent sur un autre poste de secours mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche. En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement dans les meilleurs délais possibles des coureurs arrêtés.

En cas d'abandon avant un point de ravitaillement et de retour en arrière, lors de la rencontre avec les serre-files, ceux-ci récupéreront le dossard et la puce. Le coureur ne sera alors plus sous le contrôle de l'organisation. Il devra alors prévenir par tout moyen le PC course de son bon retour (par tél ou par SMS au n° spécial indiqué sur le carnet de route).

20. PENALISATION ; DISQUALIFICATION

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à vérifier le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect du règlement (identité des coureurs, respect des sites, de l'éthique, les assistances ou accompagnements illicites, dossard non visible sur l'avant en permanence...).

Des pénalités de temps seront attribuées par les contrôleurs aux coureurs dont le matériel obligatoire manque, suivant le tableau récapitulatif ci-dessous :

Matériel obligatoire	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km
Réserve d'eau 1L	2 min	2 min	2 min		
Gobelet 15cl	30 sec	30 sec	30 sec	30 sec	30 sec
Lampe frontale	2 min				
Couverture de survie	2 min	2 min	2 min	2 min	
Téléphone mobile	2 min	2 min	2 min	2 min	2 min
Contenant déchets	1 min	1 min	1 min	1 min	1 min
Absence totale de matériel	DISQUALIFICATION	DISQUALIFICATION	DISQUALIFICATION	DISQUALIFICATION	DISQUALIFICATION
Dossard porté face avant	1 min	1 min	1 min	1 min	1 min

L'absence totale de matériel obligatoire, lors d'un contrôle sur le parcours ou à l'arrivée, entraînera la disqualification immédiate du coureur, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision.

Pour le **Trail 80km**, l'affichage ou l'exhibition de marques, sponsors, ou partenaires étant strictement interdit dans l'enceinte de la Tour Eiffel, l'organisateur est en charge de faire respecter cette règle. De ce fait, son non-respect entraînera une disqualification immédiate et irrémédiable. De plus, le concurrent concerné ne pourra prétendre s'inscrire aux futures éditions de l'EcoTrail Paris Ile-de-France[®].

Une pénalisation minimum d'une demi-heure est appliquée pour tout autre manquement au règlement. Le contrôleur prévient son chef de poste et/ou le PC de course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du coureur, la disqualification du concurrent. Le jury d'épreuve

peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- port du dossard non-conforme,
- non présentation d'une pièce d'identité ou présentation d'une pièce d'identité ne correspondant pas à celle du dossard porté
- non port du bracelet,
- non-respect de l'itinéraire balisé par l'Organisation,
- non-respect des consignes données par les signaleurs,
- non-respect du code de la route sur les parties du parcours empruntant la voie publique,
- non-respect des consignes données par le poste de contrôle,
- utilisation d'un moyen de transport,
- départ d'une zone de ravitaillement au-delà de l'heure limite,
- non-assistance à un concurrent en difficulté,
- assistance personnelle en dehors des zones officielles de ravitaillement,
- non-respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours,
- affichage et exhibition, sous n'importe quelle forme, de marques, sponsors, ou partenaires, dans l'enceinte de la Tour Eiffel,
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage,
- insultes, impolitesses ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole,
- refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve,
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage.

21. RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit dans les 72 heures après la mise en ligne des résultats provisoires sur le site de l'événement.

22. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée des trails. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif entraînera l'exclusion à vie des épreuves organisées par les Trailers de Paris Ile de France.

23. JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- du Président des Trailers de Paris,
- de l'organisateur,
- du directeur de la course,
- des juges arbitres désignés par la FFA (pour le Trail 80km uniquement)
- du coordinateur responsable de la sécurité,
- du responsable de l'équipe médicale,
- des responsables des zones de contrôle concernées,
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

24. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ; ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (forte dépression avec d'importantes quantités de pluie et de neige, fort risque orageux...), le départ peut être reporté de deux heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires. L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

25. ASSURANCE

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

26. CARNET DE ROUTE

Un descriptif détaillé du parcours est fourni au moment de la remise des dossards. Il comprend les informations pratiques telles que les heures limites de passage, les lieux de ravitaillements, les postes de secours, les postes de soins, ainsi que les lieux d'accès pour les accompagnateurs. Ce carnet sera donné en un seul exemplaire exclusivement aux inscrits.

27. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Seuls les coureurs franchissant la ligne d'arrivée seront classés. Aucune prime en argent n'est distribuée ; tous les coureurs « Finisher » recevront la même dotation spécifique. On entend par « Finisher » tous les participants ralliant la ligne d'arrivée avant l'ultime barrière horaire.

Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme seront établis sur la base des règles de chronométrage évoquées dans l'article 12.

Rappel :

- Pour le **Trail 80km** : classement réalisé sur la base du temps officiel (starter)
- Pour le **Trail 45km** : classement réalisé sur la base du temps officiel (starter) pour la 1^{ère} vague et du temps réel pour les vagues suivantes

- Pour le **Trail 30km** : classement réalisé sur la base du temps officiel (starter) pour la 1^{ère} vague et du temps réel pour les vagues suivantes
- Pour le **Trail 18km** : classement réalisé sur la base du temps officiel (starter) pour la 1^{ère} vague et du temps réel pour les vagues suivantes
- Pour le **Trail 10km** : classement réalisé sur la base du temps officiel (starter)

Le classement du **Trail 80km** sera officiellement validé par les juges arbitres désignés par la F.F.A.

Sur la base du temps officiel, la cérémonie protocolaire récompensera les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du classement général provisoire.

Important : Les coureurs souhaitant être potentiellement récompensés à la cérémonie protocolaire doivent obligatoirement partir dans la 1^{ère} vague de départ. Seul le classement officiel servira de référence pour la remise des récompenses.

28. SOUTIEN

Dans le cadre des valeurs de solidarité et de protection de l'environnement de l'EcoTrail de Paris Ile-de-France®, il a semblé naturel à l'organisation d'y associer des projets environnementaux et solidaires. De ce fait, il a été décidé qu'une partie des droits d'inscription de chaque participant des différentes épreuves serait reversé à des organismes sur des projets bien définis :

- **Trail 80km** : Réhabilitation d'un site en Partenariat avec l'Office National des Forêts,
- **Trail 45km** : Restauration d'un buste en Partenariat avec le Château de Versailles,
- **Trail 30km** : Projet environnemental en Partenariat avec le Domaine National de Saint-Cloud,
- **Trail 18km** : Aide à l'insertion de 13000 jeunes dans la société en partenariat avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

29. DROITS A L'IMAGE

Par sa participation aux trails, chaque concurrent autorise expressément EcoTrail Organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des trails en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

30. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

ECOTRAIL ORGANISATION est impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à un évènement sportif organisé par ECOTRAIL ORGANISATION, le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- (i) collectées sur la plateforme d'inscription, propriété de RUN FOR YOU mandatée par ECOTRAIL ORGANISATION ;
- (ii) utilisées par ECOTRAIL ORGANISATION qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD et par RUN FOR YOU, son prestataire sous-traitant.

30.1. Identité du responsable du traitement

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes : ECOTRAIL ORGANISATION, SAS ayant pour numéro unique d'identification 513 851 246 RCS Nanterre, dont le siège social est situé 33, rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux, email de contact : Hervé Pardailhe (hpardailhe@ecotrailorga.fr).

Vos données personnelles sont collectées par notre prestataire sous-traitant : RUN FOR YOU, SAS ayant pour numéro unique d'identification 513 851 246 RCS Nanterre, dont le siège social est situé 33, rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux, email de contact : contact@runforyou.fr.

30.2. Données et informations collectées

Les données collectées sont :

① Données nécessaires à l'inscription pour l'évènement sportif organisé par ECOTRAIL ORGANISATION :

Lors de votre inscription, vous êtes amené à fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénoms, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone), taille maillot, certificat médical pour aptitude à la compétition.

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles d'ECOTRAIL ORGANISATION.

② Données facultatives :

Lors de votre inscription, d'autres données sont demandées mais ne sont pas indispensables à votre inscription (nom du club adhérent, téléphone fixe, etc).

Par ailleurs, nous ou RUN FOR YOU sommes susceptibles de vous adresser, postérieurement à l'évènement sportif, une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction et de collecter, à cette occasion, des données supplémentaires, telles que notamment : niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, catégorie socioprofessionnelle, loisirs, participation à des évènements, matériels et équipements utilisés, etc.

③ Données relatives au paiement :

Lors d'une inscription, notre prestataire bancaire de paiement collecte et traite des données concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc). Les coordonnées de votre moyen de paiement communiquées lors de votre inscription sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent

jamais en clair sur le réseau. Les données concernant vos moyens de paiement ne nous sont pas communiquées par le prestataire bancaire.

④ Données techniques :

Nous sommes susceptibles de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec votre accord, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les Cookies.

Aucune donnée sensible n'est collectée à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc (art. 9 du RGPD).

30.3. Finalités du traitement

ECOTRAIL ORGANISATION utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- gestion et validation des inscriptions aux épreuves sportives organisées par ECOTRAIL ORGANISATION,
- gestion de la relation information avec le participant par email et/ou SMS concernant l'événement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve sportive, information sur les résultats, etc).

RUN FOR YOU utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires) ;
- réalisation d'études statistiques ;
- information relative aux offres et activités d'ECOTRAIL ORGANISATION et autres formes de services connexes ;
- envoi d'emails ou SMS afin de vous informer sur des événements sportifs susceptibles de vous intéresser organisés par ECOTRAIL ORGANISATION ou un organisateur tiers ;
- partages des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d'offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de votre accord préalable lorsqu'il est requis et du respect de votre droit d'opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

30.4. Conservation des données

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Vos données seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans. Nous pouvons toutefois conserver vos données plus longtemps afin de respecter nos obligations légales et réglementaires ou résoudre des litiges.

30.5. Les destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de votre inscription en ligne sont susceptibles d'être communiquées :

- aux services internes d'ECOTRAIL ORGANISATION (personnel administratif, employés et préposés) ;
- aux prestataires de services et partenaires contractuels d'ECOTRAIL ORGANISATION qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de l'événement sportif (chronométreur, fabricant des dossards, société en charge de l'assistance médicale, etc) ;
- aux partenaires privilégiés d'ECOTRAIL ORGANISATION (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

ECOTRAIL ORGANISATION demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de prospection des données.

Si vous y avez expressément consenti lors de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet, vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui vos données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ci-après.

En choisissant de participer à l'évènement sportif, les participant reconnaissent et acceptent que :

- leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiée sur le site Ecotrail.com ;
- à l'issue de l'évènement sportif, les informations liées à leur prestations sportive (notamment, résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site Ecotrail.com ; lesdits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à notre sous-traitant à l'adresse suivante : RUN FOR YOU – Traitement des données personnelles d'ECOTRAIL ORGANISATION - 33 rue du général Leclerc – 92130 Issy-les-Moulineaux, et ce au plus tard un mois avant l'évènement sportif afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, ECOTRAIL ORGANISATION s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc).



Certains des destinataires mentionnées ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par ECOTRAIL ORGANISATION.

Vous consentez expressément à ce que vos données puissent être transmises à des prestataires ou partenaires situés hors Union européenne.

Dans ce cadre, ECOTRAIL ORGANISATION s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Economique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission Européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

30.6. Offres commerciales

ECOTRAIL ORGANISATION et son prestataire sous-traitant RUN FOR YOU sont susceptibles de vous adresser, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à leurs offres et services analogues à ceux que vous avez achetés, ce que vous reconnaissez et acceptez.

Vous disposez, à tout moment et sans frais, de la possibilité de vous opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

30.7. Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par ECOTRAIL ORGANISATION et/ou ses partenaires.

Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : contact@runforyou.fr

Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, ECOTRAIL ORGANISATION ou son prestataire peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

En vertu de l'article 12.3 du RGPD, ECOTRAIL ORGANISATION s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relatives aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.



Si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans la cadre de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr/>).

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

30.8. Contact

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des données ou à la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à adresser un courrier à RUN FOR YOU, Traitement des données personnelles d'ECOTRAIL ORGANISATION — 33 rue du général Leclerc – 92130 Issy les Moulineaux, ou un email à l'adresse suivante : contact@runforyou.fr

30.9. Modifications des présentes

Les présentes pourront faire l'objet d'une actualisation. Les modifications entreront en vigueur dès la publication de la nouvelle version sur le site www.paris.ecotrail.com